Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance Département des Alpes de Haute Provence

Le village - 04290 SALIGNAC Tél.04.92.34.46.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°12/2020

OBJET: Acquisition d'un chalet à cartons bruns

--- Le Président de la Communauté de Communes «Jabron-Lure-Vançon-Durance »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 Juillet 2020 portant délégations au Président,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCJLVD est compétente en matière « Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ».

Considérant que le Conseil Communautaire, par délibération n°15/2020 en date du 22 juillet 2020 portant sur le vote du budget primitif 2020, a voté les sommes nécessaires en investissement pour l'achat de conteneurs et chalets.

Considérant que le Monsieur le Maire de BEVONS a demandé que la Communauté de communes mette en place un chalet à cartons bruns sur sa commune car il constate régulièrement des dépôts de cartons au pied des colonnes de tri.

DÉCIDE:

ARTICLE 1: Monsieur le Président décide de procéder à l'acquisition d'un chalet à cartons selon le devis établi par la société MÉLÈZE BOIS ROND SARL pour un montant de 1380 € HT (soit 1656 € TTC).

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Fait à SALIGNAC, le 02 octobre 2020

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président JABROUL

R.AVINEUS

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE

DE FORCALQUIER

2 2 OCT. 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE